

Motion 2025-GC-22

Préserver la culture musicale fribourgeoise par l'amélioration de son enseignement à l'école

Madame la Présidente
Madame la Commissaire du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les Député.e.s

Je m'exprime en mon nom personnel. Mes liens d'intérêt avec cet objet : je suis présidente de l'Association suisse des Musiques et membre du Conseil Suisse de la Musique.

Hier il a été dit « il n'est pas bon d'économiser autour de la jeunesse », il faut faire un pas vers la jeunesse et, aujourd'hui j'ajouterais, il faut faire un pas vers la formation culturelle de notre jeunesse.

Hier on a parlé de la bonté du programme « J&S » et bien aujourd'hui parlons de la bonté de l'initiative populaire J&M qui a été voté il y a 13 ans à 72% au niveau suisse. Donc il ne s'agit pas juste de « préserver la culture fribourgeoise » mais de la mise en œuvre d'une initiative populaire.

Trois les axes de l'initiative :

1. Mise sur un pied d'égalité avec la promotion des talents sportifs
2. Tarifs équitables dans les écoles de musique

Et le premier axe : Renforcer l'éducation musicale dans les écoles: l'objectif consistait à donner davantage de poids à l'éducation musicale dans le programme scolaire.

Objectif qui nous intéresse aujourd'hui.

La délégation de la responsabilité aux cantons entraîne une forte fragmentation, ce qui se traduit par 26 programmes différents. Ce qui va à l'encontre de l'objectif d'une promotion uniforme et équitable. Voilà actuellement une des grandes différences entre J&M et J&S.

Mais revenons à cette motion. Je remercie aussi le CE pour la réponse et surtout pour les mesures déjà entreprises et qu'il continuera à entreprendre au niveau de l'enseignement de la musique. Toutefois, cette réponse ne me satisfait pas complètement.

Est-ce qu'on **demanderait à un enseignant d'histoire d'enseigner de la mathématique** ? Non, on me dirait, à chacun ses compétences. Et alors n'abordons pas l'enseignement de la musique de manière superficielle et continuons à renforcer la formation et le soutien des enseignants.

Dans le domaine de la formation musicale à l'école (**Plan d'études 21**), **quelles sont les vrais avancements depuis 2012** ?

Vous avez énuméré ce qui est déjà en cours et quelques améliorations encore possibles dans notre Canton et alors, ne ralentissons pas et ne faisons pas un pas en arrière, Collègue Pfister, **continuons à donner de vrais moyens** au programme d'enseignement de la musique.

En effet, malgré l'ancrage clair de la formation musicale dans l'article 67a de la Constitution, ce mandat n'est pas suffisamment mis en œuvre à ce jour dans les écoles publiques.

En 2023, les **Cantons Fribourg et Valais ont développé un programme «Allegro»** édité par Pierre-Etienne Sagnol et Jean-Maurice Delasoie, qui met la pratique musicale au centre : quel est son développement effectif ?

Et je termine avec deux aspects qui ont aussi tout particulièrement retenu mon attention :

- 1) **Intervention ponctuelle de spécialistes en musique dans les classes primaires** : en lisant les mesures il me semble que vous mettez sous curatelle les enseignants de musique : ils doivent être contrôlés par les enseignants titulaires ; voilà un bel exemple de double financement et d'organisation spéciale.
- 2) **Présentations d'instruments ou projets collaboratifs** : vous dites justement « dans certaines communes » ou mieux « dans certains établissements primaires », ces actions sont possibles, OUI, mais ils sont possible au « bon vouloir de la direction de l'école » et la présidente de la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoise confirme que la collaboration est loin d'être facile partout. La direction de la DFAC pourrait émettre une directive claire en faveur de ces actions : voilà qui serait aussi un avancement positif.

Je vais soutenir cette motion et vous invite à le faire afin de continuer à développer les outils existants ou en cours de développement et donner ainsi une vraie chance à la formation musicale dans notre Canton.

J'ai terminé Mme la Présidente